

COMpte RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

Le vingt février deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - Mme BRAUD Béatrice
 M. COLAS Jean-Philippe - M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette
 M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme CHEVALLIER Emmeline
 M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia

ABSENTS REPRESENTES : M. BAUDOUIN Olivier (*pouvoir à Mme Béatrice BRAUD*)
 M. FREJOUX Bernard (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
 M. LATAUD Philippe (*pouvoir à M. Jacky MEUNIER*)
 Mme MARTIGNON Sandrine (*pouvoir à Mme Cécilia PLAIRE*)
 Mme LATLI Typhaine (*pouvoir à M. Jean-Philippe COLAS*)
 Mme MORISSET Sèverine (*pouvoir à Mme Sandrine GARDIEN*)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jacky MEUNIER

ORDRE DU JOUR :

- 1° **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**
 - Budget principal
 - Budgets annexes (Port - ZA du Port - Terrain à pieux - Zone Conchylicole)
- 2° **COMPTE DE GESTION 2014**
 - Budget principal
 - Budgets annexes (Port - ZA du Port - Terrain à pieux - Zone Conchylicole)
- 3° **AFFECTATION DU RESULTAT**
 - Budget principal
 - Budgets annexes (Port - ZA du Port - Terrain à pieux - Zone Conchylicole)
- 4° **ZONE DE STOCKAGE LA MARINA**
 - Demande de subventions
- 5° **TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE**
 - Demande de subventions
- 6° **TERRAIN A PIEUX**
 - Prise en charge des redevances 2014
- 7° **PERSONNEL**
 - Renouvellement d'un contrat CAE
- 8° **LOTISSEMENT LES HAUTS DU CHATEAU**
 - Intégration des parties communes dans le domaine public communal
- 9° **DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE**
 - Centre socio-culturel Les Pictons
- 10° **DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**
 - Commission communautaire Développement Economique
- 11° **CDC AUNIS ATLANTIQUE**
 - Choix du futur siège social
- 12° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 13° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 13/02/2015

Avis affiché le : 13/02/2015

Publié dans le journal Sud-Ouest le :

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	12
Conseillers représentés :	6
Absent non représenté :	0
Votants :	18

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle. M. FREJOUX n'est donc plus représenté.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2014	1 190 554,28 €	1 273 867,46 €	83 313,18 €
	résultat antérieur 2013		22 573,64 €	22 573,64 €
	résultat à affecter			105 886,82 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2014	590 789,59 €	542 848,96 €	- 47 940,63 €
	solde antérieur 2013		119 117,28 €	119 117,28 €
	solde d'exécution			71 176,65 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	investissement	50 640,00 €	5 902,00 €	-44 738,00 €
résultats cumulés 2014 avec les restes à réaliser				132 325,37 €

Détail fonctionnement :

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	305 932,23
012	Charges de personnel	713 228,05
014	Atténuations de produits	14 184,00
65	Autres charges de gestion courante	101 126,22
Total dépenses de gestion courante		1 134 470,50
66	Charges financières	41 431,42
67	Charges exceptionnelles	422,36
Total dépenses réelles de fonct.		1 176 324,28
042	Opé. d'ordre entre sections	14 230,00
Total dépenses d'ordre de fonct.		14 230,00
TOTAL		1 190 554,28

RECETTES		
013	Atténuations de charges	12 520,33
70	Produits des services,	128 108,06
73	Impôts et taxes	683 452,31
74	Dotations, subventions	417 194,86
75	Autres produits gestion courante	9 466,91
Total recettes de gestion courante		1 250 742,47
76	Produits financiers	47,57
77	Produits exceptionnels	21 185,42
Total recettes réelles de fonct.		1 271 975,46
042	Opé. d'ordre entre sections	1 892,00
Total recettes d'ordre de fonct.		1 892,00
TOTAL		1 273 867,46
002	Excédent antérieur	22 573,64
		1 296 441,10

Détail Investissement :

DEPENSES 2014			PAYE
RESTES A REALISER			
2111	acq terrains p/contre-digues	66 376,00	42 403,68
2315	trx contre-digues Bas Bizet	20 000,00	
2315	trx contre-digues nord	62 316,00	53 890,72
2111	acq terrain zone commerciale	161 900,00	123 981,49
2112	acq terrain Courlis	2 200,00	
2315	trx piste cyclable		
21534	éclairage public	2 551,00	1 803,09
2184	CANTINE piétement tables	2 883,00	2 928,00
2184	CANTINE chaises	5 679,00	
CANTINE et EM ouvertures			
2313	VESTIAIRES FOOT	186 810,00	183 039,73
2315	terrain multisports	43 732,00	44 200,58
	KASO		
		554 447,00	
1641	remboursement emprunts	107 312,00	107 436,53

RECETTES 2014			ENCAISSE
RESTES A REALISER			
1322	subv REGION	30 021,00	
1323	subv DEPT	64 160,00	41 332,25
1323	subv Dépt	18 045,00	11 552,79
1323	DEPARTEMENT	7 000,00	5 483,00
1323	DEPARTEMENT	31 078,00	39 828,00
1321	DETTR	38 014,00	12 904,20
1328	FAFA	5 902,00	
1322	REGION	40 000,00	41 467,00
001	EXCEDENT REPORTÉ	119 117,28	119 117,28
1068	EXCED CAPITALISE	201 109,72	201 109,72
		554 447,00	
16872	EMPRUNT REGION	80 000,00	80 000,00

ACQUISITION							
2183	renouvellement poste informatique		2 000,00				
2184	EE 2 pupitres		698,00	697,82			
2188	2 remorques agricoles			575,00			
2188	transpalette		479,00	478,68			
HAIE							
2121	plantation arbres fruitiers ciity park		3 282,00	3 282,00			
TERRAIN DE FOOT							
2188	abris de touche		1 934,00	1 933,91			
2188	buts à 7		1 217,00	1 216,88			
BATIMENTS							
2313	MAIRIE conformité élec		2 618,00				
020	DEPENSES IMPREVUES		27 723,00				
ECRITURE D'ORDRE							
21538	EP rue des Groies		42 060,00	21 029,48			
192	moins-value sur cession			1 892,00			
			743 770,00	590 789,59			
021	autofinancement			14 932,00			
1323	sub annuité				532,69		
1383	sub annuité				1 619,62		
10222	FCTVA			17 000,00	12 069,92		
10223	TAXE AMENAGEMENT			30 000,00	58 061,29		
27638	remb avance budget ZA			5 331,00			
ECRITURE D'ORDRE							
	amortissement				11 838,00		
168758	EMPRUNT SDEER			21 030,00	21 029,48		
2188	cession éplicheuse				2 392,00		
1325	PARTI SDEER			21 030,00			
					743 770,00	661 966,24	

2) BUDGET ANNEXE PORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle. M. FREJOUX n'est donc plus représenté.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2014	25 100,15 €	81 089,81 €	55 989,66 €
	résultat antérieur 2013		293,45 €	293,45 €
	résultat à affecter			56 283,11 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2014	51 237,61 €	39 710,39 €	-11 527,22 €
	solde antérieur 2013		54 289,61 €	54 289,61 €
	solde d'exécution			42 762,39 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	investissement	68 496,00 €		-68 496,00 €
résultats cumulés 2014 avec les restes à réaliser				30 549,50 €

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
23154	Honoraires MO + travaux	65 496 €			
2188	pontons	3 000 €			
		68 496 €			

Détail du budget réalisé :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2014	payé	RECETTES FONCTIONNEMENT		2014	réalisé
6061	eau, électricité	2 440,00 €	1 887,21 €	706	taxe sur nombre de points	31 000,00 €	33 386,72 €
6063	fournitures entretien	2 500,00 €	2 461,14 €	7083	taxe occupation DPM	6 300,55 €	6 544,62 €
6066	carburant	3 000,00 €	1 171,25 €	7085	taxe mouillage		
6132	redevance domaniale	1 100,00 €	1 084,63 €		mytiliculteurs	5 000,00 €	5 533,63 €
6152	trx entretien				pêcheurs	10 000,00 €	7 395,64 €

61551	entretien tracteur	5 000,00 €	1 049,45 €						
61558	enlèvement déchets	11 000,00 €	12 365,60 €			plaisanciers	10 000,00 €	1 871,40 €	
6156	VERITAS	500,00 €	239,38 €			plaisanciers s/CM communaux		10 525,00 €	
6161	assurances	555,00 €	689,30 €	002	excédent antérieur		293,45 €	293,45 €	
63512	taxes foncières		612,00 €	7583	part dragage 2013	13 232,00 €	13 232,80 €		
6262	tel			7584	part Levé bathymétrique		2 600,00 €		
62885	dragages 2014	33 750,00 €		7584	part dragage 2014	13 500,00 €			
66111	intérêts	1 460,00 €	1 458,59 €						
666	perte de change	700,00 €	658,39 €						
673	titres annulés	1 500,00 €	1 423,21 €						
023	virement p/ invest	25 821,00 €							
		89 326,00 €	25 100,15 €				89 326,00 €	81 383,26 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	R à R	2014	réalisé		RECETTES	R à R	2014	réalisé
1641	emprunts		12 500,00 €	12 433,30 €	001	excédent antér	54 289,61 €	54 289,61 €
1643	emprunts		2 100,00 €	2 079,85 €	021	virt fonction	25 821,00 €	
23154	honoraires + trx	74 077,00 €	7 304,34 €	12 672,00 €	1068	Affectat résultat	17 710,39 €	17 710,39 €
23155	acq 50 Corps M	19 923,00 €		23 135,80 €	13138	Subv Corps morts	22 000,00 €	22 000,00 €
21884	acq 3 pontons		3 000,00 €					
21882	débroussailleuse		916,66 €	916,66 €				
		94 000,00 €	25 821,00 €	51 237,61 €			22 000,00 €	97 821,00 €
			119 821,00 €				119 821,00 €	94 000,00 €

3) BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITE DU PORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle. M. FREJOUX n'est donc plus représenté.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2014	41,58 €	8 142,76 €	8 101,18 €
	résultat antérieur 2013		3 316,87 €	3 316,87 €
	résultat à affecter			11 418,05 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2014	0 €	6 831,21 €	6 831,21 €
	solde antérieur 2013	6 831,21 €		- 6 831,21 €
	solde d'exécution			0 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	investissement			
résultats cumulés 2014 avec les restes à réaliser				11 418,05 €

Détail :

ACTIVITES PORTUAIRES : gestion de l'immeuble GURRUCHAGA MAREE + TERRASSE COUVERTE RESTAURANT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2014	REALISE		RECETTES	2014	REALISE	
6152 entretien biens immobiliers	2 999,21 €	41,58 €		002 excédent antérieur	3 316,87 €	3 316,87 €	
6161 assurance	100,00 €			752 revenus immeubles	8 000,13 €	8 142,76 €	
63512 taxes foncieres	600,00 €			758 remb taxes foncieres	600,00 €		
66111 remb emprunts				7087 remb d'un avoir			
023 virement investissement	8 217,79 €						
	11 917,00 €	41,58 €					
					11 917,00 €	11 459,63 €	

Excédent fonctionnement 11 418,05 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	2014	REALISE		RECETTES	2014	REALISE	
001 déficit antérieur	6 831,21 €	6 831,21 €		021 virement fonctionn	8 217,79 €		
16 remboursement emprunts				1068 affectation résultat	6 831,21 €	6 831,21 €	
1681 remboursement avancé	5 331,00 €						
2125 trx réseaux + terrasse	2 886,79 €			1681 avance collectivité			
	15 049,00 €	6 831,21 €	- €		15 049,00 €	6 831,21 €	- €

16/02/2015

4) BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle. M. FREJOUX n'est donc plus représenté.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2014	0 €	11 816,10 €	11 816,10 €
	résultat antérieur 2013		58 909,54 €	58 909,54 €
	résultat à affecter			70 725,64 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2014	4 570,00 €	37 720,00 €	33 150,00 €
	solde antérieur 2013	37 720,00 €		-37 720,00 €
	solde d'exécution			-4 570,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	investissement	54 338,00 €		-54 338,00 €
résultats cumulés 2014 avec les restes à réaliser				11 817,64 €

Détail du budget réalisé :

DEPENSES	2014	réalisé	RECETTES	2014	réalisé
			002 excédent 2013	58 909,54 €	58 909,54 €
023 vir p/invest	58 909,54 €		7083 locations 2014	- €	11 816,10 €
	58 909,54 €			58 909,54 €	70 725,64 €

Excédent 2014 70 725,64 €

DEPENSES		2014	réalisé	RECETTES		2014	réalisé
001	déficit reporté	37 720,00	37 720,00	1641	emprunt	600 000,00	
2315	trx ZONE DE STOCKAGE	2 962 280,00		1068	excédent fonct 2013	37 720,00	37 720,00
	GEOTEC		3 800,00	021	autofinancement	58 909,54	
	géomètre		770,00	1312	subvention Région 80 %	2 303 370,46	
		3 000 000,00	42 290,00			3 000 000,00	37 720,00

Déficit 2014	- 4 570,00 €
--------------	--------------

5) **BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude JARNY, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2014.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle. M. FREJOUX n'est donc plus représenté.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2014	212,87 €	21 067,11 €	20 854,24 €
	résultat antérieur 2013	20 854,24 €		-20 854,24 €
	résultat à affecter			0 €
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2014	1 293,39 €	0 €	- 1 293,39 €
	solde antérieur 2013		4 461,84 €	4 461,84 €
	solde d'exécution			3 168,45 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	investissement			
résultats cumulés 2014 avec les restes à réaliser				3 168,45 €

Détail :

ZONE CONCHYLICOLE

FONCTIONNEMENT		2014 BP	réalisé	RECETTES	2014 BP	réalisé
66111	remb emprunt	212,87 €	212,87 €			
002	déficit	20 854,24 €	20 854,24 €			
6811	dotation amortissements			741 subv exploitation	21 067,11 €	21067,11
023	virement p/investissement					
		21 067,11 €	21 067,11 €		21 067,11 €	21 067,11 €

INVESTISSEMENT		2014 BP	réalisé	RECETTES	2014 BP	réalisé
001	déficit antérieur			021 virement du fonct		
165	Dépôts et caution. Reçus					
13911	subv Etat			excédent investissement	4 461,84 €	4 461,84 €
19312	sub Région					
19313	sub Dépt					
2128	aménagt autres terrains					
1641	remb. emprunt	4 461,84 €	1 293,39 €		4 461,84 €	4 461,84 €
		4 461,84 €	1 293,39 €			

Excédent investissement 2014	3 168,45 €
------------------------------	------------

paiement de l'emprunt jusqu'au 1er mars 2016 inclus.

16/02/2015

6) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES (zone conchylicole ; activités portuaires ; terrain à pieux et port)

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par le Trésorier Municipal

Vu leur concordance avec les comptes administratifs 2014 tenus par le Maire concernant le budget principal et les budgets annexes,

après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2014 du Trésorier Municipal.

7) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET ANNEXE PORT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),
après avoir approuvé le 20 février 2015, le compte administratif 2014, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **56 283,11 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global de</u>	}	représentant un solde cumulé de
42 762,39 €		
<u>un solde de restes à réaliser de</u>	}	- 25 733,61 €
- 68 496,00 €		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

décide d'affecter au budget de l'exercice 2015, le résultat comme suit :

affectation en réserve (compte 1068)
Financement de la section d'investissement 25 733,61 €
Report en section de fonctionnement
igne
002 en recettes 30 549,50 €

Dit qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2015 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES
23154	Provision honoraires MO + trx	65 496 €
21884	pontons	3 000 €
		68 496 €

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

après avoir approuvé le 20 février 2015, le compte administratif 2014, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **70 725,64 €**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global de</u>	}	représentant un solde cumulé de
- 4 570,00 €		
<u>un solde de restes à réaliser de</u>	}	- 58 908,00 €
- 54 338,00 €		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2014,

décide d'affecter au budget de l'exercice 2015, le résultat comme suit :

affectation en réserve (compte 1068)
Financement de la section d'investissement 58 908,00 €
Report en section de fonctionnement
igne 002 en recettes 11 817,64 €

Dit qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2015 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES
2315	Travaux hangars	54 338 €
		54 338 €

9) **ZONE DE STOCKAGE LA MARINA : Demande de subventions**

Par délibération en date du 27/09/2013 le conseil municipal a autorisé le projet de construction de trois hangars de stockage pour les professionnels de la mer. Le projet était estimé à 898 000 € HT. La Région s'était engagée le 27/01/2014 à le financer à hauteur de 80 %, soit 718 400 €.

Le permis de construire a été accepté le 03/03/2014.

Or, il s'avère qu'au moment de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, les prévisions de départ se sont révélées en-dessous de la réalité. Les prix, les quantités et les lots ont été réétudiés et modifiés à la hausse.

Le nouveau montant des travaux est estimé, sans le photovoltaïque, à 2 089 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve le projet zone de stockage modifié
- autorise le Maire à lancer les consultations des entreprises
- autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de :
 - la Région (48%), soit la somme de 1 000 000 d' €
 - le Département (29 %) soit la somme de 600 000 €
- approuve le plan de financement suivant :

- Région :	1 000 000 €
- Département	600 000 €
- Emprunt	489 000 €
- s'engage à inscrire au Budget annexe « terrain à pieux » les crédits nécessaires au financement de l'opération soit 2 089 000 € HT

Le Maire explique que le 1^{er} projet a été modifié pour l'insérer au mieux dans le paysage. Il faut penser à l'avenir et veiller à ce que cet ensemble de bâtiments en tôle ne forme pas une verrou. D'autre part le Maire explique que ce projet n'est pas considéré par le Département comme une zone « économique », comme pourrait l'être par exemple une zone artisanale. Un projet de la sorte ne figure pas dans la liste des travaux subventionnables du Département. De ce fait, seule une réelle volonté politique pourrait passer outre ces considérations administratives. Volonté qui pourrait se justifier par le fait de vouloir aider Charron à se relever.

Mme NAULET demande si la commune a sollicité le ministère de la pêche,

Le Maire lui répond que c'est déjà fait par l'intermédiaire de la Région.

Au vu de l'état d'avancement du projet, la consultation des entreprises sera lancée au mois de mars. Evidemment, compte tenu de la capacité de financement des mytiliculteurs, le projet sera adapté aux résultats de la consultation.

10) **TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLE MATERNELLE : Demande de subventions**

Le 21/11/2014 le conseil municipal a validé le projet de création d'une rampe d'intérieur à l'école maternelle pour permettre aux enfants à mobilité réduite d'accéder à deux classes.

Le Maire propose d'ajouter à ces travaux, ceux relatifs à l'élargissement de la porte donnant accès à la salle de bibliothèque. En effet, la porte actuelle est trop étroite (73 cm) pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. Les travaux proposés consisteraient à remplacer la fenêtre d'intérieur, par une porte coulissante d'1,20 m de large.

Le Coût modifié des travaux s'élève à : **5 793,13 € HT (6 952 € TTC)**

Le conseil Municipal après délibération à l'unanimité

- autorise les travaux d'accessibilité à l'Ecole maternelle tels que décrits ci-dessus
- autorise le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (42%) et du Département (30%)
- approuve le plan de financement suivant, soit :
 - Subvention Etat : 2 433,11 €
 - Subvention Département : 1737,94 €
 - Autofinancement : 2 780,95 €
- s'engage à inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires au financement de l'opération soit, 6 952 € TTC.

11) TRAVAUX ACCESSIBILITE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : demande de subventions

Pour permettre l'accessibilité de la bibliothèque municipale aux personnes à mobilité réduite, il est proposé de remplacer les marches situées à l'extérieur (H 56 cm) par une rampe d'une longueur de 10,46 m (palier 1,50 m + 4,46 m + palier 1,50 + 3 m), soit une pente de 3,50 à 4 %.

Les travaux sont estimés à : **7 075,40 € HT (8 491 € TTC)**.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** les travaux d'accessibilité à la bibliothèque municipale tels que décrits ci-dessus

- **autorise** le Maire à demander des subventions auprès de l'Etat (42 %) et du Département (30 %)

- **autorise** le plan de financement suivant :

Subvention Etat : 2 972 €

Subvention Département : 2 123 €

Autofinancement : 2 377 €

- **s'engage** à inscrire au budget primitif 2015 les crédits nécessaires au financement du projet, soit **8 491 € TTC**.

12) TERRAIN A PIEUX : Prise en charge des redevances 2014

Par délibération en date du 21/11/2014 le conseil municipal à accepté d'exonérer les professionnels de leur redevance annuelle d'occupation du domaine public maritime.

Or, selon les observations du Trésorier de Marans, la collectivité ne peut pas décider une telle exonération dans la mesure où le service a été rendu. En revanche, la collectivité peut décider de prendre à sa charge le montant des redevances.

C'est pourquoi, il convient de délibérer à nouveau.

Comme la commune ne peut financer sur son propre budget les redevances 2014, c'est le budget annexe qui supportera effectivement cette charge, soit une dépense d'un montant de 11 816,10 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** de prendre en charge sur le budget annexe « terrain à pieux » les redevances 2014 des mytiliculteurs

- **s'engage** à inscrire la somme de **11 816,10 €** au budget primitif 2015, à l'article 6718.

13) PERSONNEL : Renouvellement d'un contrat CAE

Le 27/09/2013 le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recruter un animateur en contrat aidé pour remplacer la Directrice du centre de loisirs en congé maternité et animer les TAP. En contrepartie, la collectivité s'engageait à financer une formation à cet agent. Le contrat a été conclu pour une durée de 14 mois à temps complet du 06/01/2014 au 05/03/2015. Le montant à la charge de la collectivité après subvention de l'Etat s'élève à 1 000 € par mois. La formation n'a pu être suivie par l'agent en raison des contraintes professionnelles imposées par son remplacement.

Le contrat peut être renouvelé 6 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de remplacer la Directrice pendant ses congés annuels

Considérant la nécessité de recruter au moins un animateur supplémentaire pendant les vacances scolaires Pâques et Juillet.

Considérant la nécessité de disposer d'au moins quatre animateurs pour encadrer les TAP

Considérant l'engagement pris par la collectivité lors de la signature du 1^{er} contrat de financer une formation

- **accepte** de renouveler le contrat CAE de l'animateur en cause à compter du 06 mars 2015 à temps complet pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 05/09/2015 inclus

- **accepte** de prendre en charge sa formation « unité capitalisable complémentaire direction d'un Accueil Collectif de mineurs » pour un coût de 900 €. (3 semaines de formation + stage d'au moins 14 jours).

- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat de travail et à la prise en charge de la formation.

14) LOTISSEMENT LES HAUTS DU CHATEAU : Intégration des parties communes dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 10/02/2011, accepté le principe du transfert des espaces communs du lotissement Les Hauts du Château dès la réception des travaux, sous réserve que l'ensemble des constructions des habitations soit réalisé ainsi que les clôtures situées en limite de la voie publique.

Les travaux de voirie et les espaces verts sont terminés.

La réception du chantier a eu lieu le 03/11/2014.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

Considérant qu'il reste encore cinq parcelles à construire,

rejette la demande du lotisseur tendant à céder à la commune la voirie et les espaces verts du lotissement les Hauts du Château.

15) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE : Centre socio-culturel Les Pictons

Depuis la démission de monsieur Alexandre VIOLEAU il n'y a plus de représentant du Conseil Municipal en tant que délégué titulaire au centre social de Marans. C'est madame Béatrice BRAUD déléguée suppléante qui le remplace.

Le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité de procéder à la désignation à main levée.
Un seul candidat se présente : Monsieur Jean-Philippe COLAS.

Le Conseil Municipal **désigne** par 17 voix (1 ABSTENTION) **Monsieur Jean-Philippe COLAS**, délégué titulaire au Centre socio-culturel de Marans.

16) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : Commission Communautaire Développement Economique

Monsieur Olivier BAUDOUIN souhaite faire partie de la commission communautaire développement économique.

Il doit être désigné officiellement par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation à main levée.

Le Conseil Municipal **désigne** à l'unanimité **Monsieur Olivier BAUDOUIN** délégué du Conseil Municipal de Charron à la **commission communautaire développement économique**.

17) CDC AUNIS ATLANTIQUE : Choix du futur siège

La CDC Aunis Atlantique cherche une collectivité qui pourrait l'accueillir. En effet, elle a décidé d'abandonner son siège actuel jugé trop étroit pour accueillir, sous un même toit, l'ensemble de ses services actuellement répartis entre Marans et Saint-Sauveur.

En attendant de s'installer dans un nouvel immeuble plus spacieux, la CDC occupe provisoirement les locaux de Marans. Ceux situés à Saint-Sauveurs seront loués au Syndicat mixte du Pays d'Aunis.

A la recherche d'un lieu définitif d'implantation, la CDC interroge toutes les collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant qu'idéalement le siège de la CDC doit se situer géographiquement au centre du territoire communautaire,

Considérant que la commune de CHARRON est bien trop excentrée,

Considérant que la commune de CHARRON ne dispose pas de biens vacants susceptibles d'accueillir les locaux de la CDC Aunis Atlantique

déclare que la commune ne peut se porter candidate pour accueillir sur son territoire le nouveau siège de la CDC Aunis Atlantique.

18) CONVENTION ANTENNES RELAIS BOUYGUES TELECOM : mise à jour suite à changement de propriétaire

Le 19/02/2001, la commune a autorisé BOUYGUE TELECOM à disposer d'une parcelle communale cadastrée A 1800 d'une superficie de 26 m² pour y planter une antenne.

Le 26/11/2012 BOUYGUE TELECOM a cédé ses équipements (antennes) à FPS Towers.

Cette substitution de propriétaire doit être régularisée dans une nouvelle convention qui reprend néanmoins les conditions et éléments contractuels définis jusqu'à présent soit :

Obligation de la collectivité :

- autoriser l'utilisation du chemin d'accès
- accepter les servitudes de tréfonds (câbles en sous-sol)
- ne pas interdire ou empêcher l'accès au domaine concédé

Obligation du concédant :

- Entretien des lieux concédés
- loyer annuel de 3 392,42 €
- revalorisation + 2% par an

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

- décide de suspendre cette question

- charge le maire de renégocier avec le nouvel acquéreur FPS Towers, le taux de revalorisation de la redevance.

19) INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT : il est terminé depuis le 14 février. On dénombre 1 916 personnes recensées. A ce chiffre il faut ajouter les résidents de la Maison de retraite 54 et les étudiants domiciliés à l'extérieur de la commune le temps de leurs études (ce chiffre sera communiqué par l'INSEE).

ELECTIONS DEPARTEMENTALES – PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE : un point est fait sur les inscriptions des conseillers aux permanences des 22 et 29 mars 2015.

NOUVEAUX HORAIRES DES ECOLES A LA RENTREE 2015 : le conseil d'école a voté le 26/01/2015 les horaires suivants :

Elémentaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Elémentaire					
Matin	8h30→12h	8h30→12h	8h30→11h30	8h30→12h	8h30→12h
Après-midi	13h30→15h15	13h30→15h15		13h30→15h15	13h30→15h15

Ecole Maternelle	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h35→12h	8h35→12h	8h35→11h35	8h35→12h	8h35→12h
Après-midi	13h30→15h20	13h30→15h20		13h30→15h20	13h30→15h20

Madame BOUTET explique qu'actuellement elle retravaille le contenu des activités avec l'équipe d'animation du centre de loisirs, pour une présentation aux familles au mois de juin.

COMMISSIONS : la commission des finances se réunira le vendredi 03 avril pour préparer le Budget.

CEREMONIE XYNTHIA : ce triste anniversaire se déroulera comme l'année dernière au Port du Pavé. Le Maire propose aux conseillers de réfléchir sur une stèle dédiée au recueillement qui pourrait être implantée au Port du Pavé.

REPAS DES AINES : une centaine de personnes sont invitées dimanche 08 Mars à la salle des fêtes pour le traditionnel « repas des aînés » confectionné cette année par le traiteur AUNIS RECEPTION.

ALERTE GRANDES MAREES : La préfecture a organisé une réunion lundi 16/02/2015 pour sensibiliser les Maires aux dispositions sécuritaires à prendre à l'approche des grandes marées qui sont prévues dans les périodes suivantes au cours de cette année :

19 au 22 février

20 au 23 mars

18 au 20 avril

30 août au 1^{er} septembre

27 au 29 octobre

Un principe à garder à l'esprit :

la préfecture alerte les Maires sur les phénomènes météorologiques de niveau orange et rouge. Les maires informent la population et prennent les mesures qui s'imposent.

FIN DE LA SEANCE : 22 h 00

La parole est donnée au public :

Madame BERNARD déplore que les habitants de la CDC n'aient pas les comptes-rendus des conseils Communautaires.

Monsieur COLAS lui répond que le site internet de la CDC est en cours de création. Il faut patienter ça ne saurait tarder.

Madame BERNARD demande qu'en attendant, les comptes-rendus soient publiés sur le Blog de la commune.

Monsieur MARTIN attire l'attention du Maire sur le point relatif à la renégociation du contrat avec FPS Towers. C'est l'occasion à saisir pour demander à cette société si elle n'accepterait pas sur son pylône d'autres antennes comme celles situées sur le Château d'Eau.

Le Maire en prend note.

Monsieur MARTIN revient sur la question du transport par autobus pour aller à La Rochelle. Il n'a pas le sentiment que la collectivité ait tout entrepris pour trouver une solution et ainsi désenclaver la commune

Le Maire lui répond que cette problématique est prise en compte par la CDC. Il faut bien comprendre que, même si la CDA avait accepté un accord avec Charron, la collectivité n'avait pas les moyens de pérenniser ce service sur la commune, car trop coûteux.

Monsieur MARTIN et Madame BERNARD le regrettent, persuadés qu'il ne fallait pas « lâcher le morceau ». La compétence transport appartient au Département. Or, dans ce domaine pour Charron c'es le *no man's land*. Il n'y a rien. Charron est oublié ; perdu tout au Nord du Département. Pourtant le transport fait partie d'une des composantes pour rendre le territoire attractif.

Parlons-en de l'attractivité, répond le Maire, quand à l'occasion des grandes marées les journalistes se font l'écho des propos alarmistes tenus par les associations. Ils distillent ainsi peurs et inquiétudes. « Il faut faire attention aux discours que l'on tient ». Oui, il faut une digue au Nord de la commune. Non, il n'y a pas de danger pour les nouveaux lotissements. Ils sont sur les terres hautes. Celles qui constituent les trois îles du golfe des Pictons. Il faut alerter sans alarmer ; trouver le juste milieu. Il faut continuer à se battre auprès des pouvoirs publics pour terminer la protection de la commune sans pour autant dans son discours décourager ceux qui voudraient s'installer à Charron.

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine		BRAUD Béatrice	COLAS Jean-Philippe
		JARNY Jean-Claude	NAULET Marie-Bernadette	ROBERGEAU Patrick	GARDIEN Sandrine
CHEVALLIER Emmeline		VERINE Mickaël	PLAIRE Cécilia		